



**Roissy  
Pays de  
France**  
AGGLOMÉRATION

# La cotation de votre demande de Logement social

## La cotation de votre demande de logement social

### Qu'est ce que la cotation ?

La loi oblige l'agglomération à mettre en place un système de cotation de la demande de logement social selon des critères d'appréciation traduit en points.

### Pour quoi faire ?

Cette cotation permet une plus **grande transparence dans l'attribution des logements sociaux pour les demandeurs.**

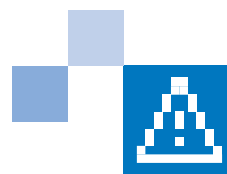
Elle permet de vous informer sur la position de votre demande par rapport aux autres demandes et de votre délai moyen d'attente avant l'attribution d'un logement.

C'est un outil qui permet d'aider les bailleurs et les réservataires dans le choix des candidats.

### Quels sont les critères ?

Les élus de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France souhaitent permettre aux habitants et salariés de continuer à se loger sur le territoire. Pour cela, les critères de cotation retenus sont les suivants : pour une première demande de logement social, reportez-vous aux points hors mutation interne. Les critères sont différents si vous êtes déjà locataire d'un logement social : reportez-vous aux points mutation interne.

	Points mutation interne	Hors mutation interne	Points mutation interne
<b>Lien au territoire</b>			
Habite dans l'EPCI	10 points		10 points
Travaille dans l'EPCI	10 points		10 points
Habite la commune	10 points		10 points
Travaille dans la commune	10 points		10 points



La mise à jour de votre dossier : **elle est indispensable pour calculer au plus vite votre nombre de points.**

Pour cela, il faut déposer directement sur le site internet ou auprès d'un guichet (mairie, bailleur) les pièces justificatives demandées en indiquant bien une date de validité. Il ne suffit pas de cocher la case d'un critère pour obtenir les points.

Pour plus de renseignement, rapprochez-vous directement d'un guichet en mairie ou auprès de votre bailleur.

	Points mutation interne	Hors mutation interne	Points mutation interne
<b>Situation familiale</b>			
Jeune de moins de 30 ans	5 points		
Parent isolé	5 points		5 points
Départ personnes à charge du foyer			5 points
Au moins une personne de 60 ans ou plus			5 points
Personnes âgées en difficultés financières dans un logement trop grand			5 points
Parents en divorce ou séparation	2 points		2 points
Taux d'effort trop élevé – seuil 40% - (Calcul SNE)	2 points		5 points

	Points mutation interne	Hors mutation interne	Points mutation interne
<b>Situation Logement actuel</b>			
Logement non décent	10 points		
Logement inadapté au Handicap	10 points		10 points
Logement inadapté à la perte d'autonomie	10 points		10 points
Sous-occupation			10 points
Suroccupation (surface)			10 points
Suroccupation (nombre de pièces)			5 points
Divorce ou séparation	5 points		5 points

	Points Hors mutation interne	Points mutation interne
<b>Public Prioritaire *</b>		
DALO (Droit Au Logement Opposable)	<b>15 points</b>	<b>15 points</b>
Violence familiale ou mariage forcé	<b>10 points</b>	<b>10 points</b>
Viol ou agression sexuelle au domicile ou aux abords	<b>10 points</b>	<b>10 points</b>
Sortie de prostitution	<b>10 points</b>	<b>10 points</b>
Victime de traite des êtres humains ou proxénétisme	<b>10 points</b>	<b>10 points</b>
Sortie d'appartement de coordination thérapeutique	<b>5 points</b>	<b>Sans Objet</b>
Personne en situation de handicap	<b>5 points</b>	<b>5 points</b>
Personne hébergée en établissement ou logement de transition	<b>10 points</b>	<b>Sans Objet</b>
Suroccupation ou logement non décent avec mineur à charge		
Logement non décent au moins un mineur	<b>5 points</b>	<b>5 points</b>
Suroccupation avec au moins un mineur	<b>5 points</b>	<b>5 points</b>
Personne menacée d'expulsion sans solution de relogement	<b>5 points</b>	<b>2 points</b>
Personne dépourvue de logement et d'hébergement	<b>10 points</b>	<b>Sans Objet</b>
Personne dépourvue de logement ou hébergée par un tiers		
Personne hébergée par des tiers	<b>2 points</b>	<b>Sans Objet</b>
Reprise d'activité après une période de chômage de longue durée	<b>2 points</b>	<b>2 points</b>
Logement Indigne	<b>2 points</b>	<b>2 points</b>
Ménages du 1 <sup>er</sup> quartile	<b>1 point</b>	<b>1 point</b>
Personne de moins de 21 ans prise en charge par l'ASE (Aide Social à l'Enfance)	<b>5 points</b>	<b>Sans Objet</b>

*\*Les publics prioritaires : les motifs permettant de classer une demande comme prioritaire sont déterminés par la Loi. Il existe deux procédures différentes :*

*- le DALO (Droit au Logement Opposable)*

*- les critères de priorité définit au titre de l'article L441-1 du code de la construction et de l'habitat (Handicap, Habitat indigne, violence familiale, suroccupation., etc...).*

*Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès de votre guichet.*